

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
en date du mardi 12 avril 2016**

L'an deux mil seize, le mardi douze avril à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Régis LUCAS, Maire.

Convocation : 05 avril 2016

Date d'affichage : 13 avril 2016

Présents : R. LUCAS – J.F. PIQUET – M. DESPRES - F. NORAS – K. ROMET – F. BELLAT – M. CORBIN – C. BOUL – O. BARREAULT

Absents : M. LAMACHÈRE - G. EMERY

Secrétaire de séance : O. BARREAULT

D-14 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2016

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux pour l'année 2016, à savoir :

Taxe d'habitation	12.93 %
Taxe foncière (bâti)	11,50 %
Taxe foncière (non bâti)	24.64 %

D-15 : ACHAT D'UN VEHICULE

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'acheter un Peugeot Partner au Garage COURDOISY de Chantenay-Villedieu au prix de 8 500 € TTC.

D-16 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Les crédits budgétaires pour l'achat d'un véhicule et d'une remorque n'étant pas prévu, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

c/ 21318 : - 10 000 €
c/2182 : + 10 000 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour cette décision modificative.

D-17 : DOCUMENT UNIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'accompagnement technico-administratif par le Centre de Gestion de la Sarthe pour la réalisation du document unique, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, la collectivité à percevoir une subvention de la part du FNP (Fonds National de Prévention).

D-18 : ACHAT DE TABLES DE PIQUE NIQUE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acheter deux tables de pique-nique pour le nouveau terrain et une à positionner à côté de terrains de boules.

Le devis de la société MEFRAN est 1 092 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

D-19 : AMENAGEMENT DU MURET PARKING DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la Société CUPASTONE d'un montant de 639,91 € TTC pour l'aménagement du muret avec des ardoises.

Le devis devrait être légèrement plus élevé en raison de la largeur des ardoises.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

D-20 : SYNDICAT DU BASSIN DE LA GEE : PARTICIPATION ET FINANCEMENT C.R.E. 2016

Monsieur le Maire donne lecture du montant de la participation pour la commune de Maigné 2016 :

Participation : 1 154,69 €

Financement CRE : 3 281,48 €

Soit un total de : 4 436,17 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.